



**Balcons**  
**DU**  
**Cauphiné**  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES



Conseil communautaire

25 novembre 2021

Rapport de présentation  
Conseil communautaire du 25 novembre 2021

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 14 octobre 2021

## **I. Délibérations**

### **Ressources**

1. Élection complémentaire de représentants de la communauté de communes au Syndicat des Eaux de la Plaine et Collines du Catelan (SEPEEC)  
Rapporteur : le président
2. Élection complémentaire des représentants de la communauté au Syndicat des Eaux des Abrets  
Rapporteur : le président
3. Élection complémentaire des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)  
Rapporteur : le président
4. Désignation complémentaire des représentants des Balcons du Dauphiné au conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement  
Rapporteur : le président
5. Désignation d'un représentant des Balcons du Dauphiné au sein de l'association syndicale libre du Serverin  
Rapporteur : le président
6. Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)  
Rapporteur : le président
7. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement en régie  
Rapporteur : monsieur Drogoz
8. Attribution du marché public de fourniture et pose d'enseignes et de signalétique pour la communauté de communes  
Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale
9. Transfert des personnels affectés à l'exercice de la compétence en matière de traitement des déchets  
Rapporteur : monsieur Blanc

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

### **Services à la population**

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

### **Environnement – transition écologique – cycles de l'eau**

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

### **Ingénierie et développement territorial**

*Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

## **II. Questions et points divers**

**1. Election de représentants de la communauté de communes au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPEEC)**

→ Rapporteur : le président

**RAPPORT**

Le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants au syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan le 17 septembre 2020.

Suite aux démissions de messieurs Meunier (délégué titulaire) et de monsieur Noiton (délégué suppléant), il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants.

Le président propose les candidatures de XXXX

● **Le président propose au conseil communautaire d'élire XX en tant que représentant titulaire et XX en tant que représentant suppléant de l'intercommunalité au sein du syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan.**

**2. Election des représentants de la communauté de communes au Syndicat des Eaux des Abrets**  
**→ Rapporteur : le président**

**RAPPORT**

Le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants au syndicat des eaux des Abrets le 23 juillet 2020, modifiée le 24 juin 2021 suite au décès de monsieur Michoud et au changement de maire de la commune de Hières sur Amby.

Suite à la démission de monsieur Meunier, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Le président propose la candidature de XX.

**● Le président propose au conseil communautaire d'élire XX en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du syndicat des eaux des Abrets.**

### **3. Election des représentants de la communauté de communes au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)**

→ Rapporteur : le président

#### **RAPPORT**

Le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants au SYMBORD le 23 juillet 2020, modifiée le 24 juin 2021 suite au décès de monsieur Michoud et au changement de maire de la commune de Hières sur Amby.

Suite à la démission de monsieur Bonnard et de madame Perrin de leurs sièges de représentants titulaires de l'intercommunalité au sein de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection de représentants.

Le président propose les candidatures de XX..

**● Le président propose au conseil communautaire d'élire XX et XX en tant que représentant titulaire de l'intercommunalité au sein du SYMBORD.**

#### **4. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement**

→ Rapporteur : le président

#### **RAPPORT**

Le conseil communautaire a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'exploitation de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné le 17 septembre 2020, modifiée le 24 juin 2021 suite au changement de maire de la commune de Hières sur Amby.

Suite à la démission de monsieur Bonnard de son siège de représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'exploitation, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement est composé deux collèges ; le premier est composé de conseillers communautaires titulaires ou suppléants, le second de conseillers municipaux.

L'ensemble des membres des collèges permet à chaque commune concernée par les régies de disposer d'un représentant.

Monsieur Bonnard démissionne du collège communautaire. La personne proposée pour représenter, en remplacement, est un conseiller municipal.

Il convient donc de transférer un élu communal, également conseiller communautaire suppléant, du collège des conseillers municipaux au collège des conseillers communautaires.

Il est proposé d'inscrire monsieur Pral dans le collège des élus communautaires titulaires ou suppléants afin que le représentant de la commune de Creys-Mépieu puisse siéger dans le collège des conseillers municipaux.

Le président propose la candidature de XX.

**Le président propose au conseil communautaire d'élire XX en tant que représentant de l'intercommunalité au sein du conseil d'exploitation de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné.**

## **5. Désignation d'un représentant des Balcons du Dauphiné au sein de l'association syndicale libre du Serverin**

→ Rapporteur : le président

### **RAPPORT**

Suite à l'acquisition du domaine du Serverin en 2016, sur la commune de Parmilieu, la communauté de communes a adhéré de plein droit à l'association syndicale libre du groupe d'habitations dénommé « Le Serverin ».

Cette association, composée de quatre propriétaires riverains, a pour objet la gestion des biens communs, comme les réseaux, les voies de dessertes et chemins piétonniers, ainsi que la gestion du système d'épuration du secteur.

En tant que membre de plein droit, la communauté de communes doit désigner un représentant des Balcons du Dauphiné au sein de l'association.

Le président propose la candidature de XX.

**● Le président propose au conseil communautaire d'élire XX en tant que représentant de l'intercommunalité au sein de l'association syndicale libre du Serverin.**

**6. Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**  
**→ Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

**RAPPORT**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principal mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres.

Cette commission doit être créée et sa composition déterminée par délibération du conseil communautaire. Il est proposé que chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette commission.

Le conseil municipal de chaque commune procédera, par la suite, à l'élection de ses représentants conformément à la répartition fixée ci-avant.

**● Le président propose au conseil communautaire d'approuver la création de la CLECT et sa composition suivant la répartition proposée ; à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.**



## **7. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour les budgets de l'eau et de l'assainissement en régie**

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, conseiller délégué en charge des finances**

### **RAPPORT**

Le trésor public a sollicité auprès de la communauté de communes les admissions en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous.

Il s'agit de titres de recettes émis auprès d'usagers du service des eaux et de l'assainissement.

Malgré les relances réalisées par le comptable public, celui-ci demande à la communauté de communes de les admettre en non-valeur.

Au regard du volume et du montant des admissions en non-valeur à réaliser sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en régie, en accord avec le trésorier, il est proposé d'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables dans la limite des crédits inscrits aux budgets pour l'exercice 2021.

Les crédits nécessaires seront prévus sur l'exercice 2022 pour le restant.

Ainsi, pour l'exercice 2021, il est proposé d'admettre en non-valeur, les créances correspondantes au montant de :

- 25 995,61 euros pour le budget de l'eau en régie
- 10 499 euros pour le budget assainissement en régie.

A titre informatif, il est précisé que le montant total des admissions en non-valeur demandées par le trésor public s'élève à :

- 95 002,52 euros pour le budget de l'eau en régie
- 48 758,35 euros pour le budget de l'assainissement en régie.

**Le président propose au conseil communautaire d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour les exercices antérieurs pour les budgets eau et assainissement, dans la limite des crédits inscrits sur ces derniers pour l'exercice 2021.**

## 8. Attribution du marché public de fourniture et pose d'enseignes et de signalétique pour la communauté de communes

→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale

### RAPPORT

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaite initier un vaste chantier de signalisation de son territoire et de ses équipements. Elle vise 4 objectifs :

- Harmoniser les bornes d'entrée de son territoire pour améliorer son identité touristique et sa visibilité auprès des habitants, des touristes...
- Mettre en place de la signalétique/enseigne sur ses structures petite enfance afin d'accroître la visibilité pour les administrés de son territoire.
- Signaler les zones d'activités économiques du territoire.
- S'équiper en signalisation provisoire (lors des chantiers et travaux notamment).

A cet effet, une consultation a été lancée le 25 juin 2021, selon une procédure adaptée, afin d'attribuer un marché public pour la fourniture et la pose d'enseignes et de signalétique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum, d'une durée de 24 mois, alloti comme suit :

- Lot n°1 - Signalisation tourisme : totems d'entrée de territoire.
- Lot n°2 - Signalisation Petite Enfance : enseignes et adhésifs sur 16 bâtiments (RAM et multi-accueil).
- Lot n°3 - Signalisation des zones d'activité économique : totems d'entrée de zones d'activité et ensembles de panneaux à lattes.
- Lot n°4 - Signalisation provisoire : bâches et panneaux en polypropylène, et panneaux temporaires de chantier.

Les prestations objet du marché comprennent :

- la validation de la faisabilité des implantations,
- la conception et la fabrication des panneaux,
- l'installation des panneaux et, le cas échéant, préalablement la dépose des anciens panneaux et leur évacuation vers les sites de traitement agréés,
- la mise en œuvre de la garantie.

Au regard des offres remises, en date limite du 7 septembre 2021 à 11h00, et de l'analyse qui en a été faite par les services de la communauté de communes, selon les critères fixés au règlement de consultation (60% prix, 40% valeur technique), la commission d'acheteurs s'est réunie le 11 octobre dernier et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Attributaire	Montant maximum de commande sur 24 mois
Lot n°1 : signalisation tourisme	SICOM 69470 Champagne au Mont d'Or	40 000 € HT
Lot n°2 : signalisation petite enfance	ADZO 01700 Neyron	40 000 € HT
Lot n°3 : signalisation des zones d'activité économique	SICOM 69470 Champagne au Mont d'Or	100 000 € HT
Lot n°4 : signalisation provisoire	POLYMOBYL 69890 La Tour de Salvagny	15 000 € HT

Le programme LEADER est sollicité pour financer ce projet par le biais de la fiche action 1 « identité et promotion du territoire » à hauteur de 117 000 €, représentant 60% du financement total qui s'élève à 195 000 €.

**Le président propose au conseil communautaire de retenir les offres des entreprises SICOM pour les lots n°1 signalisation tourisme et n°3 signalisations des zones d'activité économique, ADZO pour le lot n°2 petite enfance, et POLYMOBYL pour le lot n°4 signalisation provisoire, et de l'autoriser ou son représentant, à signer les actes d'engagement.**

**9. Transfert des personnels affectés à l'exercice de la compétence en matière de traitement des déchets**  
**→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

**RAPPORT**

Le président rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015 a induit une révision des cartes intercommunales qui a abouti, sur le Nord Isère, à l'émergence d'une nouvelle communauté de communes : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes de l'Isle Crémieu, qui adhérait au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND), a fusionné avec les communautés de communes suivantes : Balmes Dauphinoises et Pays des Couleurs adhérentes du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Morestel.

Afin de rationaliser l'intervention des deux syndicats de collecte et de traitements de déchets, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a décidé de se retirer du SMND et d'adhérer au SICTOM de Morestel, qui sera en conséquence compétent sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Par une délibération en date du 29 avril 2021, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a demandé son retrait du SMND à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par une délibération en date du 26 mai 2021, le SMND a accepté la demande de sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et a, en conséquence, approuvé la modification de ses statuts.

Par l'effet du retrait du SMND, la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de l'Isle Crémieu sera restituée à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par une délibération en date du 24 juin 2021, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a demandé l'autorisation d'adhérer au SICTOM de Morestel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par une délibération en date du 31 août 2021, le SICTOM de Morestel a accepté l'adhésion de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au syndicat.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sera transférée au SICTOM de Morestel.

Ce transfert de compétence a été prononcé par un arrêté préfectoral en date du 19/10/21, et sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il convient donc désormais de déterminer, dans le cadre d'une délibération concordante avec la délibération du SICTOM de Morestel, les conséquences de ce transfert de compétence pour les personnels affectés à la compétence transférée.

À ce titre, et conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-1 du CGCT, les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés de plein droit au sein du SICTOM de Morestel. Ce transfert concerne donc tous les agents qui étaient en fonctions au SMND et qui ont été repris par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Il est précisé qu'en application des textes en vigueur, les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable, et également, à titre individuel, des avantages collectivement acquis en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

Les agents transférés conservent également, s'ils y ont intérêt, le bénéfice de la participation financière à la protection sociale, selon les mêmes modalités que celles fixées par leur commune d'origine.

Leur contrat de protection sociale reste en tout état de cause inchangé jusqu'à sa date d'échéance normale.

**Le président propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver le transfert des agents au SICTOM de Morestel.**

*Décision prise par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
177	Demande de subvention Leader - Dossier signalisation	117 000 €		

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
51	Maîtrise d'œuvre (AVP-PRO) pour liaison modes doux Balcons du Dauphiné - CAPI – Constitution d'un groupement de commandes CAPI – Balcons du Dauphiné		30 000€ (montant prévisionnel)	
55	Entretien du site communautaire d'Arandon-Passins		53 505 €	
56	Avenant n°1 au marché public relatif à la réalisation d'un diagnostic territorial visant à connaître le territoire, les tendances démographiques et socioéconomiques.		20 160 €	
57	Adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Énergie (TE) 38 pour la passation de marché public de fourniture d'électricité et de services associés			X
58	Installation d'un système de vidéoprotection - Gymnase de Morestel		29 094,76 €	
59	Convention attributive d'une subvention par l'Etat relative au financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain"	30 187 €		
60	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration écologique du ruisseau de la Bordelle sur la commune de Morestel		64 226,16 €	

## Services à la population

*Décision prise par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
176	Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales de l'Isère	43 920 €		

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
53	Convention avec l'Éducation Nationale pour les dispositifs d'éducation artistique et culturelle			X

*Décision prise par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
52	Avenant à la convention de mutualisation pour la mise en œuvre opérationnelle du contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux de la Vallée de la Bourbre 2017-2022		2 886 €	

*Décision prise par le président dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
174	Bornage de la voirie, des deux transformateurs électriques et des lots pour l'extension de la zone d'activités du Rondeau à Saint-Chef		7 980 €	

*Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/10/2021 au 31/10/2021*

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
54	Convention de prestations de services pour l'étude de prospection de foncier susceptible d'accueillir une ou deux aires de grand passage des gens du voyage à l'échelle des trois intercommunalités (CAPI – VDD – BDD)		3 492 €	
63	Partenariat et convention avec Alpes Isère tour		5 000 €	

QUESTIONS DIVERSES